

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1521

17 juin 2015

SOMMAIRE

Bebop S.à r.l.	72962	Energy Concept S.A.	72962
Belval 09 Terrain S.A.	72962	European Credit X S.à r.l.	72965
Best Choice	72965	European Credit Y S.à r.l.	72965
Bluepark S.A.	72962	Gidor S.à r.l.	72966
Bluepark S.A.	72962	GIP II Global Investments S.à r.l.	72968
Brasserie Paula S. à r.l.	72964	GIP II Palma Luxco I S.à r.l.	72968
Brunelcap S.à r.l.	72964	Goodman Silver Logistics (Lux) S.à r.l.	72988
Bruyères Property S.A.	72963	GSC Properties S.A.	73008
CBC Keto Pumps S.à r.l.	72962	Kairos International Sicav	73008
CBC Keto Pumps S.à r.l.	72962	Makr Holdings S.A.	72985
C'Chouette	73008	Makr Holdings S.A.	72987
China Merchants (Luxembourg) S.à r.l.	72964	Mallinckrodt Securitization S.à r.l.	72980
Compagnie Financière St Antoine S.A.	72964	Mallinckrodt Securitization S.à r.l.	72981
Confucius S.A.	72963	Mazell S.à r.l.	72987
Contins Filipe Jardinier Entrepreneur, Paysa- giste S. à r.l.	73008	Medicover Holdings NV S.à r.l.	72981
Copytech S.à r.l.	72964	Merck Finance S.à r.l.	72983
Dekra Claims Services Luxembourg S.A.	72965	MezzVest Luxembourg III S.à r.l.	72983
Delphi Asia Pacific S.à r.l.	72963	Middlesex JV S.à r.l.	72983
Delphi Global Services S.à r.l.	72963	Nee Zum Ausländerwahlrecht A.s.b.l.	73000
Delphi Holdfi Holdings S.à r.l.	72963	Nexstep Investments	73002
Delphi Holdfi Luxembourg S.à r.l.	72963	Puma Corporation S.à. r.l.	73003
ECommerce Pay Holding S.à r.l.	72965	Synevo Holding S.à r.l.	72981

Bebop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8154 Bridel, 1, rue de Steinsel.

R.C.S. Luxembourg B 89.896.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061044/9.

(150070358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Bluepark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 84.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061055/9.

(150070428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Bluepark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 84.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061056/9.

(150070617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

**Belval 09 Terrain S.A., Société Anonyme,
(anc. Energy Concept S.A.).**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 143.478.

Le bilan au 31 décembre 2014 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061033/9.

(150070300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

CBC Keto Pumps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 174.942.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061098/9.

(150070145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

CBC Keto Pumps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 174.942.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061099/9.

(150070146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Delphi Asia Pacific S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 177.561.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015061117/9.
(150069947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Delphi Global Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 184.059.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015061118/9.
(150069948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Delphi Holdfi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 173.043.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015061119/9.
(150069949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Delphi Holdfi Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 162.927.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015061120/9.
(150069946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Confucius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 170.929.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015061079/9.
(150070586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Bruyères Property S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 127.169.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015061041/9.
(150070121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Compagnie Financière St Antoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 130.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

COMPAGNIE FINANCIERE ST ANTOINE S.A.

Référence de publication: 2015061107/11.

(150070170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Copytech S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8140 Bridel, 72, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 23.870.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015061108/11.

(150070316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Brunelcap S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 172.852.

Dépôt rectificatif au dépôt L150055602 du 30.03.2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015061040/11.

(150070181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Brasserie Paula S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 4, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 157.257.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015061037/10.

(150070297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

China Merchants (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 174.689.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

China Merchants (Luxembourg) s. à r.l.

Référence de publication: 2015061077/10.

(150070102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

European Credit X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.733.

Les statuts coordonnés au 18 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015061155/11.

(150070339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

European Credit Y S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.671.

Les statuts coordonnés au 18 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015061156/11.

(150070338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

ECommerce Pay Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 182.324.

Les statuts coordonnés au 27 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015061157/11.

(150070458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Dekra Claims Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 31.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 24/04/2015.

Référence de publication: 2015061131/10.

(150070445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Best Choice, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.040.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015061034/10.

(150070123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Gidor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7762 Bissen, 4, route de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 196.306.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le quinze avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck

A COMPARU:

Monsieur Giovanni DORE, chef cuisinier, né à Sedini (I) le 8 janvier 1961, demeurant à L-7733 Colmar-Berg, 22A, route de Luxembourg;

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «GIDOR s.à.r.l.»

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation de restaurants-pizzerias, avec débits de boissons alcooliques et non-alcooliques; Elle pourra accomplir toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. Le siège social est établi à Bissen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par la partie comparante, Monsieur Giovanni DORE.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à 850.-€ euros.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- Le siège social de la société sera établi à L-7762 Bissen, 4, route de Boevange;
- Est nommé gérant de la société pour une durée illimitée avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature Monsieur Giovanni DORE, prénommé.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par ses prénoms, noms et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giovanni DORE, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 22 avril 2015. Relation: DAC/2015/6478. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015061211/112.

(150070111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

**GIP II Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GIP II Palma Luxco I S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.198.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth of April.

Before the undersigned, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

GIP II Palma Acquisition Partners, L.P., a special limited partnership (société en commandite spéciale) organized under the laws of Luxembourg and having its registered address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 187.119,

here represented by Mr. Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Howald, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "GIP II Palma Luxco I S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.198 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 13 May 2014, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") 25 July 2014 (number 1948, page 93470). The Company's articles of association have not been amended as of today's date.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the Company's corporate name into "GIP II Global Investments S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) by the issue of twelve thousand five hundred (12,500) new ordinary shares of one Euro (EUR 1.00) each, represented by (i) one thousand two hundred fifty (1,250) new ordinary shares of class A (the "New Class A Shares"), (ii) one thousand two hundred fifty (1,250) new ordinary shares of class B (the "New Class B Shares"), (iii) one thousand two hundred fifty (1,250) new ordinary shares of class C (the "New Class C Shares"), (iv) new one thousand two hundred fifty (1,250) new ordinary shares of class D (the "New Class D Shares"), (v) one thousand two hundred fifty (1,250) new ordinary shares of class E (the "New Class E Shares"), (vi) one thousand two hundred fifty (1,250) new ordinary shares of class F (the "New Class F Shares"), (vii) one thousand two hundred fifty (1,250) new ordinary shares of class G (the "New Class G Shares"), (viii) one thousand two hundred fifty (1,250) new ordinary shares of class H (the "New Class H Shares"), (ix) one thousand two hundred fifty (1,250) new ordinary shares of class I (the "New Class I Shares") and (x) one thousand two hundred fifty (1,250) new ordinary shares of class J (the "New Class J Shares" and together with the New Class A Shares, the New Class B Shares, the New Class C Shares, the New Class D Shares, the New Class E Shares, the New Class F Shares, the New Class G Shares, the New Class H Shares and the New Class I Shares (the "New Shares"), having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of association as amended by the below resolutions, paid up by means of a contribution in kind for a total amount of thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-) consisting in the contribution of an unquestioned claim due for immediate payment to GIP II Palma Acquisition Partners, L.P. (the "Contribution").

Such New Shares are fully subscribed by GIP II Palma Acquisition Partners, L.P.

The total Contribution of thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-) for the New Shares are allocated (i) to the share capital of the Company for an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and (ii) to the Company's share premium account for an amount of five hundred Euro (EUR 500.-).

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation report issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration for the Contribution.

Said valuation report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Third resolution

The sole shareholder decides to convert the outstanding twenty-five thousand (25,000) Company's shares of one Euro (EUR 1.00) each, currently divided into (i) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class A, (ii) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class B, (iii) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class C, (iv) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class D, (v) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class E, (vi) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class F (vii) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class G, (viii) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class H, (ix) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class I and (x) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class J into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of class A (the "Class A Shares") and twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of class B (the "Class B Shares") subdivided into (i) six thousand two hundred and fifty (6,250) ordinary shares of class B1 (the "Class B1 Shares") and (ii) six thousand two hundred and fifty (6,250) ordinary shares of class B2 (the "Class B2 Shares"), having the same rights and obligations as set out in the articles of association, as amended from time to time.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to fully restate the articles of association of the Company without amending the purpose clause, which shall henceforth be read as follows:

"Title I. - Denomination - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There exists a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time and by the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. The denomination of the company is "GIP II Global Investments S.à r.l.". (the "Company").

Art. 3.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other location within the commune by a resolution of the board of managers of the Company.

3.2 If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

3.3 Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 4.

4.1 The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

4.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

4.3 The Company may borrow, raise and secure the payment of money in any way the sole manager or the board of managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

4.4 The Company may also enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship and provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture, and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's property or assets (present and future) or by other means, being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector; for the purposes of this clause "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against

the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person.

4.5 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6.

6.1 The Company's share capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) ordinary shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, divided into (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of class A (the "Class A Shares") and (ii) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of class B (the "Class B Shares") subdivided into six thousand two hundred and fifty (6,250) ordinary shares of class B1 (the "Class B1 Shares") and six thousand two hundred and fifty (6,250) ordinary shares of class B2 (the "Class B2 Shares").

The Company's share capital shall also be represented by ordinary shares of class C («Class C Shares»), ordinary shares of class D («Class D Shares»), ordinary shares of class E («Class E Shares»), ordinary shares of class F («Class F Shares»), ordinary shares of class G («Class G Shares»), ordinary shares of class H («Class H Shares»), ordinary shares of class I («Class I Shares») and ordinary shares of class J («Class J Shares») which will have a par value of one Euro (EUR 1.-) upon issuance and subscription (all together referred with the Class A Shares and the Class B Shares as to the "Shares").

6.2 The Company may establish a share premium account (the Share Premium Account) into which any premium paid on the Shares is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder (s) subject to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time and these Articles.

6.3 The holders of the Shares are exclusively entitled to the share premium reserve for the relevant class of Shares. For the avoidance of doubt the holders of the Class A Shares are exclusively entitled to the share premium reserve which would have been paid in with the Class A Shares: this would then apply to each relevant class of Shares.

6.4 Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

6.5 All Shares issued by the Company are redeemable shares. Subscribed and fully paid in Shares shall be redeemable at any time upon request of the board of managers of the Company in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies. The redemption of the Shares of a given class can only be made by using sums available for distribution in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (distributable funds including the share premium account) and which are the proceeds of the partial or total disposal and/or other income of the related Investment (as such term is defined hereafter). The Shares that have been redeemed must be immediately cancelled as foreseen under article 49-3 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and as such bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds. The shareholders agree that the redemption of the Shares of a given class made in accordance with the provisions hereof respects their right to equal treatment by the Company.

6.6 The redemption price of the Shares of a given class (the «Redemption Price») is calculated by the manager(s) or by such person appointed by the manager(s) on the basis of the net asset value of the corresponding Investment (as defined below). The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

6.7 The net asset value of the Shares of a given class shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the corresponding Investment, being the fair market value of the underlying assets of the Investment less the liabilities attached to such Investment at close of business on that day, by the number of Shares of a given class then outstanding at such close of business. The fair market value of the underlying assets of the Investment may be further defined on such other basis as the manager(s) determine(s) to be fair and reasonable.

6.8 In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the manager(s) with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

6.9 Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the Company and the shareholders of the Company, at least seven (7) days prior to any redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholders of the class of Shares to be redeemed, at his address last shown in the shareholders' register of the Company, notifying such holder of the number of Shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit Shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the «Redemption Notice»). The Redemption Price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

6.10 The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their Shares.

6.11 The Company shall have an authorised capital of one hundred million Euros (100,000,000.- EUR) represented by one hundred million (100,000,000) Shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

6.11.1 The board of managers is authorised and appointed:

to increase from time to time the subscribed capital of the Company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new Shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares.

6.11.2 Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the deed of incorporation of the Company.

6.11.3 The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

6.11.4 The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for Shares. In case of issuance of Shares, the board of managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

6.11.5 When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7.

7.1 The Shares to be issued pursuant to article 6 hereof may, as the manager(s) shall determine, be of different Classes. The proceeds relating to the issue of each Class of Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the manager(s) for the Investment established in respect of the relevant Class or Classes of Shares.

7.2 The manager(s) shall identify the relevant portfolio of assets constituting an investment (each an «Investment») to which each Class of Shares relates. For the avoidance of doubt Investment includes the holding of Shares in a specific investment as well as the proceeds resulting from the sale of this specific investment. As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Class of Shares. The Company shall be considered as one single legal entity; however, with regard to third parties and in particular towards the Company's creditors, the shareholders of a specific Class shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to the underlying Investment of such Class, subject to the provisions of applicable law and contractual arrangements.

7.3 The Company shall have the right, in the event the value of the Investment of a particular class of Shares drops below the acquisition value thereof, resulting in a loss to the Company, to elect, at its discretion, to redeem the Shares of the Class of Shares corresponding to such Investment as well as any debt instruments issued to finance the acquisition of the Investment, and in consideration therefore to transfer and assign to the holder(s) of such Shares and debt instruments, the Investment concerned.

Art. 8. The Company's Shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three-quarters of the share capital.

Art. 9. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Title III. - Management

Art. 11.

11.1 The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders, the majority of them residing in Luxembourg.

11.2 In case only one manager has been appointed, he needs to be professionally resident in Luxembourg. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of two or more managers, out of which: (A) one or more managers of class A (each a «Class A Manager») and (B) one or more managers of class B (each a «Class B Manager»), with a majority of managers professionally resident in Luxembourg.

11.3 In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term «sole manager» is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the «board of managers» used in these Articles shall be read as a reference to the «sole manager».

11.4 The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time with or without cause.

11.5 The board of managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

11.6 The meetings of the board of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. A manager unable to take part in a meeting may delegate another manager to represent him at the meeting and to vote in his name.

11.7 Any manager who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other managers at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when calculating a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting provided that at least a majority of the managers of the Company are physically present in Luxembourg. Managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

11.8 The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager. The board of managers may validly deliberate and take decisions at a board meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant board meeting, in person or by an authorized representative.

11.9 The board of managers can validly deliberate and act only if at least one Class A Manager and at least one Class B Manager are present or represented.

11.10 Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

11.11 The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers who attended the meeting and took part in the deliberation.

11.12 Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

11.13 Circular resolutions signed by all managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 12.

12.1 The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

12.2 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

12.3 The board of managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the Company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

12.4 In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

12.5 The powers and remunerations of any managers which may be appointed at a later date in addition to, or in the place of, the initial managers appointed upon incorporation, will be determined at the time of their appointment.

Art. 13.

13.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more managers, who will be called managing director(s) (des administrateurs-délégués).

13.2 The board of managers may also delegate the power of Company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the Company for specific transactions as determined by the board of managers.

13.3 Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the Company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 14. The Company is bound, in case there is only one manager, by his sole signature, and, in case of a plurality of managers, by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

Art. 15. The manager or managers do not contract, by reason of their positions, any personal obligation concerning the commitments validly taken by him on behalf of the Company; as mere agents, they are only responsible for the execution of their mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 16.

16.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

16.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

16.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

16.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January and ends to the thirty-first of December of each year.

Art. 18. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19.

19.1 Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

19.2 On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Investment which will be determined as follows.

19.3 The result of each Investment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to its above corresponding assigned Investment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Investments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution) (the "Available Amount"). All other unassigned incomes and expenses of the Company will be allocated between the different Classes of Shares in proportion of all Shares outstanding.

19.4 The partner(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the law and normal practice.

19.5 The Available Amount related to a specific Class of Shares will be available for payment of dividend to the holders of that specific Class of Shares (to which the Investment relates).

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 20.

20.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be calculated and disposed of in the manner provided for in article 19 of these Articles.

20.2. Any liquidation surplus comprised in each Investment, after payment of the Company's liabilities, shall be distributed amongst the holders of the relevant class of Shares in proportion to their respective holdings of such Shares.

20.3. For the purposes of Article 20.2:

(a) any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of, an Investment shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the relevant Investment;

(b) any liabilities or expenses of the Company not falling within (a) above shall be regarded as a reduction in the value of the assets of the Investment in proportion to the value of the assets comprised in them respectively;

(c) in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of a particular Investment under (a) or (b) above exceed the value of that asset, the value of that asset shall be regarded as nil for the purposes of this Article 20.2, and such shortfall shall be applied in reduction of the other Investment in proportion to the value of the assets comprised in them respectively (such value being calculated, in the case of each asset, after first giving effect to the reductions required by paragraphs (a) and (b) above).

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended."

Fifth resolution

Subsequently to the above second resolution, the sole shareholder decides to allocate the share premium amount of five hundred Euro (EUR 500.-) to the share premium account related to Class B Shares, as follows: (i) two hundred and fifty

Euro (EUR 250.-) to the share premium related to Class B1 Shares and (ii) two hundred and fifty Euro (EUR 250.-) to the share premium related to Class B2 Shares.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Statement

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatorze avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

GIP II Palma Acquisition Partners, L.P., une société en commandite spéciale constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.119, ici représentée par Maître Michaël KITAI, avocat, demeurant professionnellement à Howald, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «GIP II Palma Luxco I S.à r.l.», (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.198, constituée suivant acte reçu par devant le notaire instrumentant en date du 13 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 25 juillet 2014, numéro 1948, page 93470. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés à ce jour.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société en «GIP II Global Investments S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) jusqu'à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune, représentées par (i) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D»), (v) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I») et (x) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie J»), et collectivement avec les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, les Nouvelles Parts sociales de Catégorie C, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, et les Nouvelles Parts Sociales de catégorie, les «Nouvelles Parts Sociales») ayant les droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société et tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, entièrement libérées au moyen d'un apport en nature pour un montant total de treize mille Euros (EUR 13.000,-) consistant en l'apport d'une créance certaine et exigible détenue par GIP II Palma Acquisition Partners, L.P. envers la Société (l'«Apport»).

Ces Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par GIP II Palma Acquisition Partners, L.P.

L'apport total de treize mille Euros (EUR 13.000,-) pour les Nouvelles Parts Sociales est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de cinq cents Euros (EUR 500,-).

L'apport en nature susmentionné a été traité dans un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société, qui certifie que la valeur totale de l'apport en nature est égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises en rémunération de l'Apport.

Ledit rapport d'évaluation, après avoir été signé ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte pour être enregistré avec lui:

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir l'ensemble des vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune, actuellement divisées en (i) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie A, (ii) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie B, (iii) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie C, (iv) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie D, (v) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie E, (vi) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie F, (vii) deux mille-cinq-cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie G, (viii) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie H, (ix) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie I, et (x) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie J en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») subdivisées en (i) six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales ordinaires de catégorie B1 (les «Parts Sociales de Catégorie B1») et (ii) six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales ordinaires de catégorie B2 (les «Parts Sociales de Catégorie B2»), ayant les droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la société tels que modifiés de temps à autre.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de refondre entièrement les statuts de la Société sans en supprimer la clause d'objet, qui doivent désormais être lus comme suit:

«Titre I^{er} . - Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La société prend la dénomination de «GIP II Global Investments S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 3.

3.1 Le siège de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

3.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

3.3 Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

4.2 La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

4.3 la Société peut emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le gérant unique ou le conseil de gérance (le cas échéant) estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

4.4 La Société peut également conclure toute garantie ou contrat de garanties ou de sûretés et fournir une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de toute somme d'argent par toute personne envers laquelle la Société a

un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Holding") qui est à cet instant membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect ainsi que toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat, que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des propriétés ou des actifs (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité considérée comme activité réglementée du secteur financier; pour les besoins de cette clause, une "garantie" comprend toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette.

4.5 D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires d'une valeur d'un Euro (EUR 1,00) chacune, divisées en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») subdivisées en six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales ordinaires de catégorie B1 (les «Parts Sociales de Catégorie B1») et six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales ordinaires de catégorie B2 (les «Parts Sociales de Catégorie B2»).

Le capital social de la Société pourra également être représenté par des parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), qui auront une valeur d'un euro chacune dès qu'elles auront été émises et souscrites (collectivement dénommées avec les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B, les (les «Parts Sociales»)).

6.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les associé(s) conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, pour verser un dividende à son ou ses associés ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

6.3 Les détenteurs des Parts Sociales ont un droit exclusif sur la réserve de prime d'émission de la catégorie de Parts Sociales concernée. Pour éviter toute ambiguïté, les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A ont exclusivement droit à la réserve de prime d'émission qui aurait été payée avec les Parts Sociales de catégorie A: ceci devra s'appliquer à chaque classe de Parts Sociales.

6.4 Chaque Part Sociale donne un droit de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

6.5 Toutes les Parts Sociales émises par la Société sont des Parts Sociales rachetables. Les Parts Sociales souscrites et entièrement libérées seront rachetables à tout moment à la demande du conseil de gérance de la Société conformément à la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il ne pourra être procédé au rachat des actions d'une catégorie déterminée qu'en utilisant les montants disponibles pour distribution conformément à la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (fonds distribuables incluant le compte de prime d'émission) et qui sont les produits de vente ou cessions totales ou partielles et/ou d'autres revenus des Investissements s'y rattachant (tel que défini ci-après). Les Parts Sociales qui auront été rachetées devront immédiatement être annulées comme stipulé à l'article 49-3 de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et ne donneront plus de droit de vote ni le droit de recevoir aucun dividende ni produit de liquidation. Les associés reconnaissent que le rachat des Parts Sociales d'une catégorie de Parts Sociales déterminée est conforme aux dispositions de la loi et respecte leur droit à traitement égal par la Société.

6.6 Le prix de rachat des Parts Sociales d'une catégorie de Parts Sociales déterminée ("Prix de Rachat") est calculé par le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, ou par une personne nommée par le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, sur base de l'actif net de l'Investissement correspondant (tel que défini ci-dessous). Le Prix de Rachat peut être payé soit en espèces soit en nature ou pour partie en espèces et l'autre en nature.

6.7 La valeur de l'actif net des Parts Sociales d'une catégorie déterminée sera exprimée suivant le pair comptable et sera fixée au jour de valorisation en divisant l'actif net de l'Investissement correspondant, correspondant à valeur marchande des actifs sous-jacents de l'Investissement moins les dettes associées à un tel Investissement à cette date de valorisation, par le nombre de Parts Sociales d'une catégorie déterminée encore impayé à cette même date. La valeur marchande des

actifs sous-jacents de l'Investissement peut-être ensuite défini sur d'autres bases que le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, estimera être justes et raisonnables.

6.8 En l'absence de toute mauvaise foi, faute lourde ou erreur manifeste, chaque décision prise en relation avec le calcul du Prix d'Achat par le gérant ou le conseil de gérance sera décisive et engagera la Société ainsi que ses associés actuels, passés et futurs.

6.9 Sauf si stipulé différemment dans un pacte d'associés qui pourrait être conclut entre la Société et les associés de la Société, une convocation écrite sera envoyée par lettre recommandée ou par transporteur internationalement reconnu, à chaque associé détenteur de catégories d'actions à rembourser, au moins sept (7) jours avant toute date de rachat, à son adresse telle que renseignée dans le plus récent registre des associés, notifiant au détenteur le nombre de Parts Sociales sujettes au rachat, en spécifiant la date du rachat, le Prix de Rachat et les procédures à suivre pour soumettre les Parts Sociales au rachat par la Société (une telle convocation est ci-après définie comme "Convocation de Rachat". Le prix de rachat de telles Parts Sociales sera payable à l'ordre des personnes dont le nom apparaît sur le registre des associés en qualité de propriétaire de celles-ci sur le compte bancaire dont les références ont été transmises à la Société par ledit associé avant la date de Rachat.

6.10 Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les Parts Sociales à souscrire seront proposées à titre préférentiel aux associés actuels, proportionnellement à leur part dans le capital social représentée par leurs Parts Sociales.

6.11 La Société aura un capital social autorisé de cent millions d'Euros (100.000.000,- EUR) représenté par cent millions (100.000.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

6.11.1 Le conseil de gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de Parts Sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfiques ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de Parts Sociales nouvelles;

6.11.2 Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte de la constitution.

6.11.3 La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

6.11.4 Le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le conseil de gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

6.11.5 Lorsque le conseil de gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7.

7.1 Les Parts Sociales à souscrire dans le cadre de l'article 6 peuvent, ainsi que le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, le déterminera, être de catégories différentes. Les produits relatifs à l'émission de chaque Catégorie de Parts Sociales seront investis suivant la politique d'investissement déterminée par le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, envers l'Investissement établi à l'égard de(s) Catégorie(s) de Parts Sociales concernées.

7.2 Le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, identifieront le portefeuille d'actifs appropriés constituant un investissement (l'Investissement") auquel chaque Catégorie de Parts Sociales se rapportera. Afin d'éviter toute confusion, l'Investissement comprend la détention des Parts Sociales dans un investissement spécifique ainsi que les revenus résultant de la vente de cet investissement spécifique. Comme entre associés, chaque portefeuille d'actifs sera investi au profit exclusif de la Catégorie de Parts Sociales concernée. La Société sera considérée comme une seule entité juridique; quoiqu'il en soit, concernant les tiers et en particuliers envers les créanciers de la Société, les associés d'une Catégorie de Parts Sociales spécifiques seront exclusivement responsables des dettes liées à l'Investissement sous-jacent de cette Catégorie de Parts Sociales, soumis aux dispositions de la loi applicable et aux dispositions contractuelles.

7.3 La Société pourra valablement, au cas où la valeur de l'Investissement d'une catégorie de Parts Sociales particulière baisse en dessous de la valeur d'acquisition, entraînant une perte pour la Société, choisir, à son entière discrétion, de racheter les parts des Catégories de Parts correspondantes à un tel Investissement ainsi que tout instrument financier émis afin de financer l'acquisition de l'Investissement, et en considérant par conséquent ce qui précède, de transférer et d'assigner aux détenteurs de telles parts et instruments financiers l'Investissement concerné.

Art. 8. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la Société.

Titre III. - Administration

Art. 11.

11.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, dont la majorité d'entre eux réside au Luxembourg.

11.2 En cas de nomination d'un seul gérant, il doit résider professionnellement au Luxembourg. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, composé de deux ou plusieurs gérants dont: (A) un ou plusieurs gérant de catégorie A (chacun un «Gérant de Catégorie A») et (B) un ou plusieurs gérants de catégorie B (chacun un «Gérant de Catégorie B»), avec une majorité de gérants résidant professionnellement au Luxembourg.

11.3 En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents Statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents Statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

11.4 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

11.5 Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

11.6 Les réunions du conseil de gérance devront être tenues au Grand-Duché de Luxembourg. Chaque gérant de la Société empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner un autre gérant comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

11.7 Tout gérant qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres gérants présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion, pour autant qu'une majorité des gérants de la Société soit physiquement présente à Luxembourg. Les gérants qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

11.8 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses Gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions durant le conseil de gérance sans devoir se conformer aux exigences et formalités si tous les gérants ont renoncé aux exigences ou aux formalités, que ce soit par écrit ou, durant le conseil de gérance, en personne ou via un représentant autorisé.

11.9 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si au moins un Gérant de Catégorie A et au moins un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

11.10 Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des gérants présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

11.11 Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les gérants qui ont participé à la réunion et qui ont pris part à la délibération.

11.12 Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

11.13 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Art. 12.

12.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

12.2 Le conseil de gérance a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les Statuts à l'assemblée générale.

12.3 Le conseil de gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la Société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

12.4 En cas de vacance d'une place au conseil de gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

12.5 Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement qui peuvent être nommés en sus ou en remplacement des premiers gestionnaires nommés lors de la constitution, seront déterminés au moment de leur nomination.

Art. 13.

13.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination des administrateurs délégués.

13.2 Le conseil de gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la Société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la Société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le conseil de gérance.

13.3 Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la Société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 14. La Société est engagée par la signature de son gérant unique, en cas de gérant unique, ou par les signatures conjointes d'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B en cas de pluralité de gérants.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 16.

16.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi Luxembourgeoise.

16.2 Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

16.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

16.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18.

18.1 Chaque année au 31 décembre, le conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes des gérants envers la Société.

Art. 19.

19.1 Sur le bénéfice net de la Société, il sera affecté cinq pour cent (5%) sur le compte réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis par la Société. Le solde sera librement utilisé par les associés.

19.2 Sur des comptes propres ou distincts (en plus des comptes détenus par la Société conformément à la loi et à la pratique comptable habituelle), la Société déterminera à la fin de chaque exercice financier un résultat pour chaque Investissement qui sera déterminé comme suit.

19.3. Le résultat de chaque Investissement consistera dans le solde de tout revenu, profits ou autres montants reçus ou échus sous toute autre forme en relation avec cet Investissement (y compris les plus-values, le boni de liquidation, la distribution de dividendes) et le montant des frais, pertes, impôts et autres transferts de fonds engagés par la Société dans le cadre de ses activités et raisonnablement affectées à la gestion, opération de tels Investissements (y compris les honoraires, les coûts, les impôts sur les plus-values, les dépenses relatives à la distribution de dividendes) (le "Montant Disponible"). Tous les autres revenus et dépenses de la Société non affectés seront alloués entre les différentes Catégories de Parts Sociales proportionnellement à toutes les Parts Sociales (non encore libérées ou payées)

19.4 Les associés approuveront de tels comptes propres ou distincts simultanément aux comptes détenus par la Société conformément à loi et à la pratique.

19.5 Le Montant Disponible afférant à une Catégorie de Parts Sociales spécifique sera disponible pour le paiement d'un dividende aux détenteurs de cette Catégorie de Parts Sociales (auxquelles se rattache l'Investissement).

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 20.

20.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf stipulation contraire par résolutions des associés ou par la loi, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société, étant spécifié que le produit net de la liquidation sera cédé selon les modalités prévues à l'article 22 de ces Statuts.

20.2 Tout produit net de liquidation compris dans chaque Investissement sera partagé parmi les détenteurs de la Catégorie de Parts Sociales y afférant, après paiement du passif de la Société, en proportion du nombre de Parts Sociales détenues par ceux-ci dans cette même Catégorie de Parts Sociales.

20.3 En conséquence de l'article 20.2:

(a) toutes dettes ou dépenses de la Société liées à ou intervenues dans le cadre de l'Investissement seront considérées comme une diminution de la valeur des actifs formant la part de l'Investissement concerné;

(b) toutes dettes ou dépenses de la Société non visées sous (a) seront considérées comme une réduction de valeur des actifs de l'Investissement proportionnellement à la valeur des actifs respectivement concernés;

(c) au cas où les dettes ou dépenses à imputer en réduction d'un Investissement particulier visé ci-dessus sous (a) ou (b) excède la valeur de cet actif, la valeur de cet actif sera considéré comme nul pour les besoins de cet Article 20.2, et un tel manque à gagner sera imputé en réduction de l'autre Investissement proportionnellement à la valeur des actifs respectivement concernés (une telle valeur étant calculée, dans le cas de chaque actif, après avoir au préalable donné effet aux réductions requises par les alinéas (a) et (b) ci-dessus.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Cinquième résolution

Conformément à la deuxième résolution susmentionnée, l'associé unique décide d'affecter la prime d'émission d'une valeur totale de cinq cents Euros (EUR 500,-), au compte de prime d'émission attaché aux Parts Sociales de Catégorie B, de la manière suivante: (i) deux cent cinquante Euros (EUR 250,-) à la prime d'émission attachée aux Parts Sociales de Catégorie B1 et (ii) deux cent cinquante Euros (EUR 250,-) à la prime d'émission attachée aux Parts Sociales de Catégorie B2.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KITAI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 21 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/8495. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015061212/707.

(150070422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Mallinckrodt Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 188.808.

Statuts coordonnés, suite à un acte rectificatif reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015061323/11.

(150070004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Mallinckrodt Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 188.808.

Dépôt rectificatif du dépôt L150070004

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015061324/12.

(150070407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

**Synevo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Medicover Holdings NV S.à r.l.).**

Capital social: EUR 6.471.044,32.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 150.520.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of the month of April,

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The company MEDICOVER HOLDING S.A., a public limited liability company ("société anonyme") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office in L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 59.021,

hereby represented by Mr. Matthias SCHMIDT, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on February 26, 2015. Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as here above stated, declared and requested the undersigned notary to state that it is the sole member (the "Sole Member") of the company Medicover Holdings NV S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 150.520, (the "Company"), formerly established in the Netherlands Antilles under the name of Medicover Holdings N.V. and migrated to Luxembourg pursuant to a deed of Me Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on December 21, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 282 of February 9, 2010 and the articles of association of which remained unchanged for the time being.

Thus, the Sole Member of the Company, represented as here above stated, requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to change the company's name to Synevo Holding S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Member resolved to subsequently amend the article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth be worded as follows:

“**Art. 1. Form - Name.** There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of "Synevo Holding S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company")”.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately nine hundred and fifty Euros (EUR 950.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, stated herewith that on request of the above appearing party, the present deed was worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La société MEDICOVER HOLDING S.A., une société anonyme, organisée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 24, Avenue Emile Reuter, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société du Luxembourg sous le numéro B 59.021,

ici représentée par Monsieur Matthias SCHMIDT, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg en date du 26 février 2015. Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celle-ci.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de noter qu'elle est l'associé unique («Associé Unique») de la société Medcover Holdings NV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social L-2420 Luxembourg, 24, Avenue Emile Reuter, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société du Luxembourg sous le numéro B 150502, (ci-après, la «Société»), constituée aux Antilles néerlandaises sous la dénomination Medcover Holdings N.V. et migré au Luxembourg suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire résidant au Luxembourg en date du 21 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 282 en date du 9 février 2010 et les statuts de laquelle n'ont pas été modifiés au jour du présent acte.

L'Associé Unique de la Société, représenté comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de noter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en Synevo Holding S.à r.l.

Deuxième résolution

En vue de la résolution précédente, L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme - Nom.** Il est créé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de «Synevo Holding S.à r.l.» (ci-après dénommée la «Société»).»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise a déclaré que sur la demande de la partie comparante le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante il a été spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg date qu'en tête des présentes,

Le présent acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et adresse, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M. SCHMIDT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 21 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/8501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015061328/92.

(150070642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Merck Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 181.234.

Les statuts coordonnés au 23 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015061330/11.

(150070417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

MezzVest Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 166.312.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 April 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015061333/13.

(150070703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Middlesex JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 122.711.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Nido London Properties S.à r.l. a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, Rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 156.175 (the "Principal"),

represented by Mrs Christèle Alexandre, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That Middlesex JV S.à r.l. a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, Rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 122.711, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 12 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C"), dated 14 February 2007, number 177, page 8450 and whose by laws have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 26 September 2014, published in the Memorial C dated 01 December 2014, number 3637, page 174559.

II.- That the subscribed share capital of Middlesex JV S.à r.l. amounts currently to fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.00) represented by seven hundred and fifty (750) shares of twenty British Pounds (GBP 20.00) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of Middlesex JV S.à r.l. (the "Company").

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards any creditor known to the Company have been entirely paid;
- regarding liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it irrevocably assumes the obligation to pay for such liabilities;
- that it irrevocably assumes all the assets of the Company with the result that the liquidation of the Company is to be considered completed and that the Company ceases to exist;

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn-up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

NIDO LONDON PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, Rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.175;

ici représentée par Christèle Alexandre, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée Middlesex JV S.à r.l. une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, Rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.711, constituée suivant acte notarié en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 février 2007, numéro 177, page 8450 (le «Mémorial C») et dont les statuts ont été amendés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 26 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 01 décembre 2014, numéro 3637, page 174559.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée Middlesex JV S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,00), représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales, d'une valeur de vingt Livres Sterling (GBP 20.-) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société Middlesex JV S.à r.l. (la «Société»).

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs envers tout créancier connu de la Société ont été entièrement réglés;
- par rapport aux passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à ce jour, qu'il assume irrévocablement l'obligation de les payer;
- qu'il assume irrévocablement tous les actifs de la Société de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée et que la Société cesse d'exister;

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, à la requête de la même personne, en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la personne comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. ALEXANDRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 avril 2015. Relation: EAC/2015/9021. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015061334/90.

(150070282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Makr Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 186.396.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of March.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

the extraordinary general meeting of the company MAKR Holdings S.A., herein referred to as the "Company", a Private Wealth Management Company in the form of a "société anonyme" having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 186396, incorporated on 9 April 2014 pursuant to a deed received by Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1656 of 27 June 2014.

The meeting is opened under the chairmanship of Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Suet Sum WONG, lawyer, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Maurizio MANFREDI, employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I) The AGENDA of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital by an amount of USD 70,000 in order to raise it from USD 170,000 to USD 240,000 by creation and issue of 70 new shares with a nominal value of USD 1,000 each, entirely subscribed by the sole shareholder.

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the by-laws in order to be worded as follows:

“ **Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed capital of the company is fixed at USD 240,000 (two hundred forty thousand US Dollars) divided into 240 (two hundred forty) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand US Dollars) each.“

II) The name of the shareholders, the number of their shares and the name of their attorney are shown on an attendance list, which, signed by the attorney of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that all the 170 (one hundred and seventy) registered shares, representing the whole share capital of the Company, are duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on all the items of its agenda.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which are all adopted by unanimous vote.

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital by an amount of USD 70,000 (seventy thousand US Dollars) in order to bring it from its current amount of USD 170,000 (one hundred seventy thousand US Dollars) to USD 240,000 (two hundred forty thousand US Dollars) by the issue of 70 (seventy) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand US Dollars) each.

Subscription and payment

The 70 (seventy) new shares have been entirely subscribed by the sole shareholder and fully paid in cash, so that the company has now at its disposal the sum of USD 70,000 (seventy thousand US Dollars) as was certified to the notary executing this deed.

Second resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed capital of the company is fixed at USD 240,000 (two hundred forty thousand US Dollars) divided into 240 (two hundred forty) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand US Dollars) each.”

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,300.-.

The contribution is valued at EUR 64,255.60-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the appearing persons, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the french version of the preceding text

L'an deux mil quinze, le trente mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de la société MAKR Holdings S.A., ci-après la «Société», une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 186396, constituée le 9 avril 2014 suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1656 du 27 juin 2014.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ORDRE DU JOUR de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à hauteur de USD 70.000 pour le porter de USD 170.000 à USD 240.000 par la création et l'émission de 70 nouvelles actions d'une valeur nominale de USD 1.000 chacune, intégralement souscrites par l'actionnaire unique.

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er}. Alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à USD 240.000 (deux cent quarante mille dollars US) représenté par 240 (deux cent quarante) actions d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars US) chacune.»

II) Le nom des actionnaires, le nombre d'actions détenues par chacun d'eux et le nom de leur mandataire sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les 170 (cent soixante-dix) actions nominatives, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de USD 70.000 (soixante-dix mille dollars US) afin de le porter de son montant actuel de USD 170.000 (cent soixante-dix mille dollars US) à USD 240.000 (deux cent quarante mille dollars US) par la création et l'émission de 70 (soixante-dix) nouvelles actions d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars US) chacune.

Souscription - Libération

Toutes les 70 (soixante-dix) nouvelles actions émises ont été souscrites par l'actionnaire unique et intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de USD 70.000 (soixante-dix mille dollars US) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er}. Alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à USD 240.000 (deux cent quarante mille dollars US) représenté par 240 (deux cent quarante) actions d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars US) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.300,- EUR.

L'apport a été évalué à 64.255,60- EUR

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Pierre LENTZ, Suet Sum WONG, Maurizio MANFREDI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 avril 2015. Relation GAC/2015/2808. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015061344/128.

(150070191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Makr Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 186.396.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 avril 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015061345/11.

(150070602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Mazell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 172.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 24/04/2015.

Référence de publication: 2015061351/10.

(150070453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Goodman Silver Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 134.669.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of February,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Goodman Silver Logistics (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard d'Avranches, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the Register) under number B 134.669 (the Company). The Company has been incorporated on 17 December 2007 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Official Gazette) on 23 January 2008 under number 179. The articles of association of the Company have never been amended.

THERE APPEARED:

(1) GELF FizPartner (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, with registered office at 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 191244 (LU GP); and

(2) IPOPEMA 103 Fundusz Inwestycyjny Zamkniety Aktywow Niepublicznych, an investment fund registered with the Regional Court in Warsaw, under no. RFI 979a, with its registered office in Warsaw 00-107, ul. Prózna 9, Poland (FIZ, and together with LU GP, the Shareholders),

each represented by Simon Joly, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The powers of attorney of the Shareholders, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted together with this deed to the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, acting through the proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 100 (one hundred) shares of the Company, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each, and representing the entirety of the subscribed share capital of the Company currently set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is the following:

1. waiver of the convening notices;

2. approval of the interim accounts of the Company for the period from 1 January 2015 to the date of the Liquidation (as defined hereafter) (up to and excluding the Liquidation (as defined hereafter));

3. continuation of the Company in the form of a Luxembourg special limited partnership (société en commandite spéciale) under the name Goodman Silver Logistics (Lux) S.C.Sp., which shall take over all the assets and liabilities of the Company, and dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire) (the Liquidation) for such purposes;

4. appointment of GELF FizPartner (Lux) S.à r.l. as liquidator (liquidateur) in relation to the Liquidation (the Liquidator);

5. discharge (quitus) of the managers of the Company for the performance of their respective mandates for the period from 1 January 2015 to the date of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolving on the Liquidation;

6. adoption of a special limited partnership agreement of the Company following the decision to continue the Company in the form of a special limited partnership (société en commandite spéciale) referred to under item 3 above;

7. allocation by the Liquidator of the limited partnership interests in the special limited partnership to IPOPEMA 103 Fundusz Inwestycyjny Zamkniety Aktywow Niepublicznych and one unlimited partnership interest in the special limited partnership to GELF FizPartner (Lux) S.à r.l., in the same proportion as the shares they held in the Company;

8. appointment of GELF FizPartner (Lux) S.à r.l. as manager of the special limited partnership;

9. confirmation and approval, to the extent necessary, of the location of the registered office of the special limited partnership;

10. powers of attorney; and

11. miscellaneous.

III. After due deliberation, the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the interim accounts of the Company for the period from 1 January 2015 to the date of the Liquidation (up to and excluding the Liquidation) which, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The Meeting unanimously resolves to dissolve with immediate effect the Company and to put the Company into voluntary liquidation (*liquidation volontaire*) for the purpose of continuing the Company in the form of a Luxembourg special limited partnership (*société en commandite spéciale*) under the name Goodman Silver Logistics (Lux) S.C.Sp. (the SCSp), the terms of which shall be set out in the special limited partnership agreement to be adopted under the sixth resolution below, and which shall take over all the assets and liabilities of the Company, by derogation to the provisions of article 147 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and in accordance with article 148ter of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint LU GP, as Liquidator of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates from 1 January 2015 to the date hereof.

Sixth resolution

The Meetings resolves to adopt the following special limited partnership agreement (the Partnership Agreement) following the decision to continue the Company as an SCSp pursuant to the second resolutions above:

Clause 1. Form and name. There exists among its partners a special limited partnership (*société en commandite spéciale*) under the name “Goodman Silver Logistics (Lux) S.C.Sp.” (the Partnership) governed by this special limited partnership agreement (*contrat social*) (the Special Limited Partnership Agreement).

The Partnership has no legal personality. The Partnership does not constitute a separate legal entity from its partners.

The assets contributed to the Partnership shall exclusively be used to meet claims of creditors arising from the incorporation, the operation or the liquidation of the Partnership.

Clause 2. Registered office. The registered office of the Partnership is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within such municipality or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the manager of the Partnership (the Manager).

The Manager shall cause clause 2 of this Agreement to be amended so as to reflect each relevant transfer of the registered office pursuant to the use of the authorisation granted to the Manager under this clause 2.

Clause 3. Duration. The Partnership is formed for an unlimited duration.

Clause 4. Purpose. The purpose of the Partnership is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, units, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign entities and (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto.

The Partnership may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, debentures, certificates, partnership interests, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, or affiliated companies.

The Partnership may give guarantees and pledges, may transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its obligations for its own benefit and/or for the benefit of, or in favour of any affiliated Partnership or person. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Partnership's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Partnership, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Partnership may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Partnership may carry out any financial operations which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

Clause 5. Capital.

5.1 Outstanding capital

The capital of the Partnership is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 99 (ninety-nine) limited partnership interests (the Limited Partnership Interests), and 1 (one) unlimited partnership interest (the Unlimited Partnership Interest, and together with the Limited Partnership Interests, the Partnership Interests), having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each.

5.2 Capital increase and capital reduction

The capital of the Partnership may be increased or reduced by a resolution adopted by the partners in the manner required for amendment of this Special Limited Partnership Agreement, as provided for in clause 10.4.

5.3 Distributions and repayment of capital to the Limited Partnership Interests and the Unlimited Partnership Interests

(a) Distributions

The Limited Partnership Interests and the Unlimited Partnership Interests shall be entitled to distributions, whether by way of dividend distribution, redemption of Partnership Interests or otherwise, as set out in clauses 16.2 and 17.3.

Any distribution, whether by way of dividend distribution, redemption of Partnership Interests or otherwise, may only be made out of the profits and reserves available for distribution, including Partnership Interests premium and capital surplus.

The Partnership may recover distributions, including interim distributions, not corresponding to the profits and reserves available for distribution, including Partnership Interests premium and capital surplus, against the partners who have received them. The action for recovery shall prescribe five years after the date of distribution.

(b) Repayment of capital

Any repayment of capital pursuant to a capital reduction may only be made in proportion to the percentage of the Partnership Interests held by the partners.

5.4 Contributions to a "capital surplus" account

The Manager is authorised to approve capital contributions without the issuance of new Partnership Interests by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Manager, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new Partnership Interests shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the partners are also authorised to approve capital contributions without the issuance of new Partnership Interests by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by resolutions passed by the partners, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

Clause 6. Partnership interests.

6.1 Register and Partnership Interests certificates

A register including (i) a copy this Special Limited Partnership Agreement, as it may be amended from time to time, (ii) a list of the partners and (iii) transfers of Partnership Interests and the dates of such transfers and the dates of the related notifications to, or acceptances by, the Partnership shall be held by the Partnership in accordance with the Luxembourg act on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Companies Act). The ownership of the Partnership Interests will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the partners and such certificates, if any, will be signed by the Manager.

6.2 Ownership and co-ownership of Partnership Interests

The Partnership will recognise only one holder per Partnership Interest. In the event that a Partnership Interest is held by more than one person, the Partnership has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Partnership Interest until one person has been appointed as sole owner in relation to the Partnership.

Clause 7. Transfer of partnership interests.

7.1 Transferability

The Limited Partnership Interests may be freely transferred.

The Unlimited Partnership Interests may only be transferred to any person with the prior written approval of all the partners.

7.2 Transfers

A transfer of Partnership Interests may be carried out (i) pursuant to any agreement entered into by a transferor and a transferee or any other instrument evidencing the consent of a transferor and a transferee and (ii) in any other manner provided for by applicable law.

A transfer of Partnership Interests must be made in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

Clause 8. Liability of the partners. The holders of Limited Partnership Interests are only liable up to the amount of their capital contribution made or to be made, as the case may be, to the Partnership.

The liability of the holders of Unlimited Partnership Interests for the liabilities of the Partnership shall be joint and unlimited.

Clause 9. Powers of the partners. The partners shall have those powers allocated to them by the Companies Act and by this Special Limited Partnership Agreement.

Each Partnership Interest entitles its holder to one vote.

The partners may pass resolutions in accordance with this Special Limited Partnership Agreement (i) at a general meeting of the partners of the Partnership (the General Meeting) or (ii) in writing (the Written Resolutions).

Clause 10. Partners' resolutions.

10.1 Approval of the annual accounts

The partners must vote on the annual accounts at the latest on 30 June of each year. If such a day is not a Business Day, the partners must vote on the annual accounts at the latest on the Business Day immediately prior to such date. For the purpose of this Special Limited Partnership Agreement, Business Day means a day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business.

10.2 General Meetings

(a) Right to convene a General Meeting

A General Meeting may only be convened by the Manager.

(b) Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda, the date and place of the General Meeting.

Convening notices must be sent to the partners at least 5 (five) Business Days before the General Meeting.

If all the partners of the Partnership are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the Manager, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the partners of the Partnership are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the Manager.

(c) Participation by proxy

A partner may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a partner, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

(d) Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications

Any partner may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the partners attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the partners can properly deliberate. Participation in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

(e) Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the partners present or represented at the General Meeting.

However, where decisions of the General Meeting or Written Resolutions have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Manager.

10.3 Written Resolutions

(a) Proposing Written Resolutions

The Manager may propose to the partners to pass Written Resolutions.

A Written Resolution is proposed by giving notice of the proposed Written Resolution to the partners. Notice of a proposed Written Resolution must be given in writing by the Manager to each partner.

Notice of a proposed Written Resolution must indicate:

(a) the proposed resolution; and

(b) the time by which it is proposed that the partners adopt it.

Any decision which the Manager giving notice of a proposed Written Resolution takes regarding the process of adopting that resolution must be taken reasonably in good faith.

(b) Adoption of Written Resolutions

A proposed Written Resolution is adopted when (i) all the partners have casted their votes in respect of such Written Resolution and have notified in writing the Partnership of their votes and (ii) the relevant majority requirement in respect of the subject matter of the Written Resolution is met. If a partner does not cast its votes on a resolution and notify in writing

the Partnership accordingly before or at the time by which the notice proposed that the resolution shall be adopted, that partner shall be deemed to have abstained from voting in respect of such Written Resolution.

Once a Written Resolution has been adopted, it must be treated as if it had been a decision taken at a General Meeting in accordance with this Special Limited Partnership Agreement.

If all the partners agree unanimously to pass a Written Resolution without the prior proposal from the Manager, this Written Resolution may be passed in accordance with the relevant majority requirement without the prior proposal from the Manager. The partners must thereupon send a signed copy of the Written Resolution to the Partnership.

10.4 Majority requirements

(a) Simple majority

The partners may make decisions on the following matters (including any matters that relate directly or indirectly to such matters) pursuant to a majority of the votes cast:

- the approval of the annual accounts and the allocation of results as well as the approval of the consolidated accounts (if applicable);
- the appointment and removal of independent auditors (réviseur d'entreprises agréé), if applicable;
- dividend distributions (as provided for in clause 16.2);
- Partnership Interests redemptions;
- any amendment to this Special Limited Partnership Agreement (except in respect of those matters referred to in paragraph (b) below);
- the appointment, removal or replacement of the Manager and his remuneration; and
- contribution to capital surplus (as further set out in clause 5.4).

(b) Qualified majority

The partners may make decisions on the following matters (including any matters that relate directly or indirectly to such matters) pursuant to an affirmative vote of three quarters of the Partnership Interests and the affirmative vote of all the unlimited partners:

- any amendment to the purpose of the Partnership;
- the change of the legal form of the Partnership;
- the change of the nationality of the Partnership; and
- the opening of the voluntary liquidation of the Partnership and other any matters regarding the voluntary liquidation of the Partnership including the appointment of a liquidator.

(c) General

In calculating the majority with respect to any resolution of the partners, votes relating to Partnership Interests in which the partner abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The partners may pass resolutions in respect of any matters other than those set out above that are allocated to them by the Companies Act or Luxembourg law pursuant to a majority of the votes cast or such higher mandatory majority requirement provided for under the Companies Act.

Clause 11. Management. The Partnership shall be managed by the Manager, who may or may not be an unlimited partner.

There may only be one Manager, who may be a physical person or a legal entity.

The Manager is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Partnership. The Manager shall further have the powers expressly allocated to it by the Companies Act or by this Special Limited Partnership Agreement. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by this Special Limited Partnership Agreement to the partners fall within the authority of the Manager.

Clause 12. Delegation of powers. The Manager is authorised to appoint a person for the purposes of performing specific functions at every level within the Partnership. The Manager may also appoint committees or sub-committees in order to deal with specific tasks.

Clause 13. Binding signatures.

13.1 Signatory powers of the Manager

The Partnership shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the Manager.

13.2 Grant of specific powers of attorney

The Partnership shall further be bound by the signature of any person to whom specific signatory power is granted by the Partnership, but only within the limits of such power.

Clause 14. Accounting year. The accounting year of the Partnership shall begin on 1 January and shall end on 31 December.

Clause 15. Annual accounts.

15.1 Responsibility of the Manager

The Manager shall draw up the annual accounts of the Partnership that shall be submitted to the approval of the partners.

15.2 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to date of the vote by the partners on the annual accounts, the annual accounts, the report(s) of the Manager, if applicable or the independent auditor, if applicable, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Partnership, where they will be available for inspection by the partners during regular business hours and the partners may obtain copies of any such documents.

Clause 16. Allocation of results.

16.1 Allocation of results by the annual General Meeting

The partners shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with clause 16.2.

16.2 Rules regarding distributions

Each partner has the right to participate in the profits and reserves, including Partnership Interests premium and capital surplus, of the Partnership in proportion to the percentage of the Partnership Interests held by it.

16.3 Interim dividends

The Manager may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including Partnership Interests premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding distributions set out in clause 16.2.

The partners may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including Partnership Interests premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding distributions set out in clause 16.2.

16.4 Payment of dividends

Dividends may be paid in euro or any other currency chosen by the Manager and they may be paid at such places and times as may be determined by the Manager within the limits of any decision made by the partners (if any).

Clause 17. Dissolution and liquidation.

17.1 Unlimited Partner

If there is only one unlimited partner, in the event of death, winding-up, legal incapacity, resignation, bankruptcy or any other similar proceedings affecting that unlimited partner, the Partnership will be continued and a replacement holder of the Unlimited Partnership Interest will be appointed no later than fifteen (15) business days following the occurrence of the applicable event, and such replacement must be resolved upon unanimously by all the remaining Partners. In case the Partners cannot agree on a replacement holder of the Unlimited Partnership Interest, the Partnership will be dissolved and liquidated.

17.2 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Partnership may be dissolved, at any time, by a resolution of the partners adopted pursuant to the majority requirement set out in clause 10.4. In the event of dissolution of the Partnership, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the partners deciding such liquidation. The partners shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

17.3 Distribution of liquidation surplus

Under the liquidation of the Partnership, the surplus assets of the Partnership available for distribution among partners shall be distributed to the partners by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Partnership's liabilities in proportion to the percentage of the Partnership Interests held by the partners.

Clause 18. Applicable law. All matters not expressly governed by this Special Limited Partnership Agreement shall be determined in accordance with Luxembourg law.

Seventh resolution

The Meeting resolves to accept and record the intervention of LU GP, in its capacity as Liquidator, represented as stated above, who hereby decides to allocate the partnership interests in the SCSp as follows:

- (a) 1 (one) unlimited partnership interest shall be allocated to LU GP; and
- (b) 99 (ninety-nine) limited partnership interests shall be allocated to FIZ,

with each partnership interest of the SCSp having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro), and having the rights and obligations set out in the Partnership Agreement.

Eighth resolution

The Meeting resolves to appoint LU GP as manager of the SCSp for an unlimited duration.

Ninth resolution

The Meeting resolves to confirm, and to the extent necessary approve, that the registered office of the SCSp shall be established at 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Tenth resolution

The Meeting resolves to empower and authorize any member of the board of managers of LU GP, each acting individually to see to any formalities in connection with the continuation of the Company as an SCSp, including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the said appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de février,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Goodman Silver Logistics (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 28, boulevard d'Avranches, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de EUR 12.500 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le Registre) sous le numéro B 134.669 (la Société). La Société a été constituée le 17 décembre 2007 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le Journal Officiel) le 23 janvier 2008 sous le numéro 179. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

ONT COMPARU:

(1) Gelf FizPartner (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500, son siège social au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre sous le numéro B 191244 (LU GP); et

(2) IPOPEMA 103 Fundusz Inwestycyjny Zamkniety Aktywow Niepublicznych, un fond d'investissement immatriculé auprès du Tribunal Régional de Varsovie, sous le numéro RFI 979a, ayant son siège social à Varsovie 00-107, ul. Prozna 9, Pologne (FIZ, et ensemble avec LU GP, les Associés),

chacun représenté par Simon Joly, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu des procurations données sous seing privé.

Les procurations des associés, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, et seront soumises avec cet acte aux autorités d'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, agissant par l'intermédiaire du mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il suit:

I. que l'intégralité des 100 (cent) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq Euro) chacune, et représentant la totalité du capital social souscrit de la Société actuellement fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), est valablement représentée à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. approbation des comptes intermédiaires de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de la Liquidation (telle que définie ci-après) (jusqu'à l'exclusion de la Liquidation (telle que définie ci-après));

3. continuation de la Société sous la forme d'une société en commandite spéciale sous la dénomination Goodman Silver Logistics (Lux) S.C.Sp., qui reprendra tous les actifs et tous les passifs de la Société, dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire (la Liquidation) à cet effet;

4. nomination de GELF FizPartner (Lux) S.à r.l. comme liquidateur en relation avec la Liquidation (le Liquidateur);

5. décharge (quitus) des gestionnaires de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société se prononçant sur la Liquidation;

6. adoption du contrat social de la Société suite à la décision de poursuivre l'existence de la Société sous forme de société en commandite spéciale telle qu'indiquée dans le point 3 ci-dessus;

7. attribution par le Liquidateur des parts sociales commanditées dans la société en commandite spéciale à IPOPEMA 103 Fundusz Inwestycyjny Zamkniety Aktywow Niepublicznych et d'une part sociale commanditaire dans la société en commandite spéciale à GELF FizPartner (Lux) S.à r.l., dans les mêmes proportions que les parts sociales qu'ils détiennent dans la Société;

8. nomination de GELF FizPartner (Lux) S.à r.l. en tant que gérant de la société en commandite spéciale;

9. confirmation et approbation, le cas échéant, de l'emplacement du siège social de la société en commandite spéciale;
- 10 procurations; et
11. divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, celle-ci renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant connaître parfaitement l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes intermédiaires de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de la Liquidation (jusqu'à, mais à l'exclusion de, la Liquidation) laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera attachée au présent acte qui sera déposée en même temps aux autorités d'enregistrement.

Troisième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de dissoudre la Société avec effet immédiat, et de mettre la Société en liquidation volontaire dans le but de poursuivre la Société sous la forme de société en commandite spéciale luxembourgeoise sous la dénomination de Goodman Silver Logistics (Lux) S.C.Sp. (la S.C.Sp), les conditions y relatives étant exposées dans le contrat social de la société en commandite spéciale qui sera adopté en vertu de la sixième résolution ci-dessous, et lequel reprendra tous les actifs et passifs de la Société, par dérogation à l'article 147 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et en accord avec l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer LU GP comme liquidateur de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder la décharge totale aux gérants de la Société pour la réalisation de leurs mandats respectifs du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date du présent acte.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'adopter le contrat social de la société en commandite spéciale (le Contrat Social), suite à la décision de poursuivre l'existence de la Société en tant que SCSp suivant les deuxièmes résolutions ci-dessous:

Clause 1. Forme et dénomination. Il est établi parmi ses associés, une société en commandite spéciale sous la dénomination de "Goodman Silver Logistics (Lux) S.C.Sp." (la Société) gouvernée par le contrat social (le Contrat Social).

La Société n'a pas la personnalité morale. La Société ne constitue pas une entité légale séparée de ses associés.

Les actifs apportés à la Société devront exclusivement être utilisés pour satisfaire les réclamations des créanciers résultant de la constitution, l'activité ou la liquidation de la Société.

Clause 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans cette commune ou tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du gérant de la Société (le Gérant).

Le Gérant doit modifier la clause 2 afin de refléter chaque transfert du siège social en vertu de l'autorisation accordée au Gérant en vertu de cette clause 2.

Clause 3. Durée de la société. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Clause 4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, unités, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de Luxembourg et entités étrangères et (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces et de créances, de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, de certificats, parts d'intérêts, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, ou à ses sociétés affiliées.

La Société peut donner des garanties et gages, peut transférer, grever ou autrement créer et donner une sécurité sur quelque ou tous ses actifs afin de garantir ses obligations pour son propre bénéfice et/ou pour le bénéfice de, ou en faveur

de toute société ou personne affiliée de la Société. Pour dissiper tout doute, la Société ne peut pas exercer une quelconque activité régulée du secteur financier.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.

Clause 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société est fixé à un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts d'intérêts de commanditaire (les Parts d'Intérêts de Commanditaire), et 1 (une) part d'intérêts de commandité (la Part d'Intérêts de Commandité, et ensemble avec les Parts d'Intérêts de Commanditaire, les Parts d'Intérêts), ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un Euro).

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés, statuant comme en matière de modification du Contrat Social, tel que prévu à la clause 10.4.

5.3 Distributions et repaiement de capital en faveur des Parts d'Intérêts de Commanditaire et des Parts d'Intérêts de Commandité

(a) Distributions

Les Parts d'Intérêts de Commanditaire et les Parts d'Intérêts de Commandité pourront recevoir des distributions, que ce soit par voie de dividendes, par rachat de Parts d'Intérêts ou de toute autre manière, tel que stipulé aux clauses 16.2 et 17.3.

Toute distribution, que ce soit par le biais de dividende, rachat de Parts d'Intérêts ou de toute autre manière, peut uniquement être fait au moyen des profits et réserves qui sont disponibles pour distribution, y compris la prime attachée aux Parts d'Intérêts et le capital surplus.

La Société pourra recouvrer toutes les distributions, y compris des distributions de dividende intérimaire, ne correspondant pas aux profits et réserves disponibles pour distribution, y compris la prime attachée aux Parts d'Intérêts et le capital surplus, à l'encontre des associés qui les auraient perçues. L'action en recouvrement se prescrit après cinq ans à compter de la date de distribution.

(b) Repaiement du capital

Tout repaiement de capital suite à une réduction de capital peut uniquement être effectué en proportion du pourcentage de Parts d'Intérêts détenus par les associés.

5.4 Apports au compte de "capital surplus"

Le Gérant est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts d'Intérêts au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Gérant et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles Parts d'Intérêts doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

En outre, les associés sont également autorisés à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts d'Intérêts, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par les décisions prises par les associés, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise, et ces apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

Clause 6. Parts d'intérêts.

6.1 Registre et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Un registre contenant (i) une copie du Contrat Social, tel qu'il peut être modifié, (ii) une liste des associés, et (iii) les transferts de Parts d'Intérêts ainsi que les dates de tels transferts et les dates des notifications y relatives à la Société, ou des acceptations par la Société, doit être tenu par la Société conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915). La propriété des parts d'intérêts est établie par l'inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre peuvent être émis au profit de associés et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le Gérant.

6.2 Propriété et co-propriété des Parts d'Intérêts

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part d'Intérêts. Au cas où une Part d'Intérêts appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

Clause 7. Cessions de parts d'intérêts.

7.1 Transférabilité

Les Parts d'Intérêts de Commanditaire sont librement transférables.

Les Parts d'Intérêts de Commandité peuvent être transférées à toute personne seulement avec le consentement écrit préalable de tous les associés.

7.2 Transferts

Un transfert de Parts d'Intérêts peut être effectué (i) selon tout contrat conclu entre un cédant et un cessionnaire ou tout autre instrument documentant le consentement d'un cédant et d'un cessionnaire et (ii) de toute autre manière prévue par le droit applicable.

Un transfert de Parts d'Intérêts doit être fait conformément aux dispositions concernant le transfert de créances de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Clause 8. Responsabilité des associés. Les détenteurs de Parts d'Intérêts de Commanditaire ne sont responsables qu'à hauteur du montant de l'apport de capital qu'ils ont fait ou vont faire, selon le cas, à la Société.

Les détenteurs de Parts d'Intérêts de Commandité sont solidairement responsables des dettes de la Société sans aucune limite.

Clause 9. Pouvoirs des associés. Les associés disposent des droits qui leur sont expressément conférés en vertu de la Loi de 1915 et de ce Contrat Social.

Chaque Part d'Intérêts confère une voix à son détenteur.

Les associés peuvent passer des résolutions, conformément au Contrat Social (i) à une assemblée générale des associés de la Société (l'Assemblée Générale) ou (ii) par écrit (les Résolutions Ecrites).

Clause 10. Résolutions des associés.

10.1 Approbation des comptes annuels

Les associés doivent voter sur les comptes annuels au plus tard le 30 juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, les associés doivent voter sur les comptes annuels au plus tard le Jour Ouvrable précédant immédiatement une telle date. Aux fins de ce Contrat Social, Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant lequel les banques sont généralement ouvertes au Luxembourg pour exercer une activité habituelle.

10.2 Assemblées Générales

(a) Droit de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée uniquement par le Gérant.

(b) Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour, la date et le lieu de l'Assemblée Générale.

Les avis de convocation doivent être envoyés aux associés au moins 5 (cinq) Jours Ouvrable avant l'Assemblée Générale.

Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Gérant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Gérant.

(c) Participation par procuration

Chaque associé peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, associé ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

(d) Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout associé de la Société peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les associés participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale tenue par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à ladite réunion.

(e) Procès-verbaux et copies certifiées

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les associés présents ou représentés à l'Assemblée Générale.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale ou les Résolutions Ecrites doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le Gérant.

10.3 Résolutions Ecrites

(a) Propositions de Résolutions Ecrites

Le Gérant peut proposer aux associés de prendre des Résolutions Ecrites.

Une Résolution Ecrite est proposée en notifiant la proposition de Résolution Ecrite aux associés. La notification d'une Résolution Ecrite doit être donnée par le Gérant à tous les associés.

Une notification de proposition de Résolution Ecrite doit inclure:

- (a) la proposition de résolution; et
- (b) le moment auquel les associés doivent l'adopter.

Toute décision que le Gérant notifiant une proposition de Résolution Ecrite prend en ce qui concerne la procédure d'adoption de cette résolution doit être prise de façon raisonnable et de bonne foi.

(b) Adoption de Résolutions Ecrites

Une proposition de Résolution Ecrite est adoptée quand (i) tous les associés ont voté en ce qui concerne cette Résolution Ecrite et ont notifié par écrit la Société leur vote et (ii) les conditions de majorité pertinentes concernant l'objet de la Résolution Ecrite sont remplies. Si un associé ne vote pas et ne notifie pas par écrit la Société en conséquence avant ou au moment auquel la notification indiquait que la résolution devait être adoptée, cet associé doit être considéré comme s'étant abstenu de voter en ce qui concerne cette Résolution Ecrite.

A partir du moment où une Résolution Ecrite est adoptée, elle doit être considérée comme une résolution prise par l'Assemblée Générale conformément au Contrat Social.

Si tous les associés acceptent unanimement de prendre une Résolution Ecrite sans la proposition préalable du Gérant, cette Résolution Ecrite peut être prise conformément aux conditions de majorité pertinentes sans la proposition préalable du Gérant. Les associés doivent alors envoyer une copie signée de la Résolution Ecrite à la Société.

10.4 Conditions de Majorité

(a) Majorité simple

Les associés peuvent prendre des décisions concernant les matières suivantes (y compris les matières qui y sont directement ou indirectement liées) selon une majorité des voix:

- l'approbation des comptes annuels et l'affectation des résultats ainsi que l'approbation des comptes consolidés (le cas échéant);
- la nomination et la révocation des réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant;
- les distributions de dividendes (tels que prévues à la clause 16.2);
- les rachats de parts d'intérêts;
- toute modification de ce Contrat Social (excepté en lien avec les problématiques mentionnées au paragraphe (b) ci-dessous);
- la nomination, la démission ou le remplacement du Gérant et de sa rémunération; et
- les apports au capital surplus (tels que prévus à la clause 5.4).

(b) Majorité qualifiée

Les associés peuvent prendre des décisions concernant les matières suivantes (y compris les matières qui y sont directement ou indirectement liées) selon une majorité des voix comprenant les trois-quarts des Parts d'Intérêts et le vote positif de tous les associés commandités:

- toute modification de l'objet social de la Société;
- tout changement de la forme sociale de la Société;
- tout changement de la nationalité de la Société; et
- l'ouverture de la liquidation volontaire de la Société et toutes autres matières concernant la liquidation volontaire de la Société y compris la nomination d'un liquidateur.

(c) Général

En calculant la majorité concernant une résolution des associés, les votes concernant les parts d'intérêts auxquels un associé s'est abstenu de voter, a voté blanc ou dont le vote est nul ou qui n'a pas participé ne sont pas pris en compte.

Les associés peuvent prendre des résolutions concernant toutes matières autres que celles prévues ci-dessus qui sont dans leurs compétences en vertu de la Loi de 1915 ou la loi luxembourgeoise selon une majorité des suffrages exprimés ou toute majorité supérieure prévues par la Loi de 1915.

Clause 11. Administration de la société. La Société sera gérée par le Gérant, qui peut être ou non un associé commandité.

Il ne peut y avoir qu'un seul Gérant, qui peut être une personne physique ou une personne morale.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet social de la Société. Le Gérant doit également avoir les pouvoirs qui lui sont expressément attribués par la Loi de 1915 et par le Contrat Social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou par le Contrat Social aux associés sont attribués au Gérant.

Clause 12. Délégation de pouvoirs. Le Gérant est autorisé à nommer une personne pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Il peut aussi nommer des commissions ou sous-commissions pour effectuer des tâches spécifiques.

Clause 13. Signatures autorisées.

13.1 Pouvoir de signature du Gérant

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant.

13.2 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui lui aura été conféré.

Clause 14. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Clause 15. Comptes annuels.

15.1 Responsabilité du Gérant

Le Gérant dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation des associés.

15.2 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le rapport du Gérant (le cas échéant), le rapport du réviseur d'entreprises agréé (le cas échéant), ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société, au moins 15 (quinze) jours avant le vote des associés sur les comptes annuels. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires, les associés pouvant obtenir copie de ces documents.

Clause 16. Affectation des résultats.

16.1 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale annuelle

Les associés décident de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à la clause 16.2.

16.2 Règles applicables aux distributions

Chaque associé a le droit de participer aux profits et réserves, y compris la prime attachée aux Parts d'Intérêts et le capital surplus, de la Société en proportion du pourcentage de Parts d'Intérêt qu'il détient.

16.3 Dividendes intérimaires

Le Gérant pourra décider de déclarer et distribuer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime attachée aux Parts d'Intérêts et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915 et conformément aux règles applicables aux distributions stipulées à la clause 16.2.

Les associés peuvent aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime attachée aux Parts d'Intérêts et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915 et conformément aux règles applicables aux distributions stipulées à la clause 16.2.

16.4 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Gérant et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Gérant, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par les associés (le cas échéant).

Clause 17. Dissolution et liquidation.

17.1 Associé Commandité

S'il n'y a qu'un seul associé commandité, en cas de décès, dissolution, incapacité légale, démission, faillite ou tout autre procédure similaire affectant cet associé commandité, la Société continuera et un autre détenteur de la Part d'Intérêts de Commandité sera nommé pas plus tard que quinze (15) Jours Ouvrables suivant la survenance de l'évènement applicable, et un tel remplacement devra être décidé à l'unanimité des associés restant. Dans l'hypothèse où les associés ne parviendraient pas à se mettre d'accord sur un autre détenteur de la Part d'Intérêts de Commandité, la Société sera dissoute et liquidée.

17.2 Principes applicables à la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision des associés statuant selon les conditions de majorité prévues à la clause 10.4. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par les associés décidant de cette liquidation. Les associés détermineront également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

17.3 Distribution du boni de liquidation

Lors de la liquidation de la Société, les avoirs excédentaires de la Société disponibles seront distribués aux associés au moyen de paiement d'acomptes ou après le remboursement (ou la consignation des sommes nécessaires, le cas échéant) des dettes de la Société en proportion du pourcentage de détention de Parts d'Intérêts par les associés.

Clause 18. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par ce Contrat Social seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention de LU GP, en sa capacité de Liquidateur, tel que représenté ci-dessus, qui décide de répartir les intérêts de la SCSp comme suit:

- (a) 1 (une) part sociale commanditaire sera allouée à LU GP; et
 (b) 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales commanditées seront alloués à FIZ,
 chaque part sociale de la SCSp ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro), et accordant les droits et obligations décrits dans le Contrat Social.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de nommer LU GP comme gérant de la SCSp pour une durée indéterminée.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de confirmer et, le cas échéant, approuver, que le siège social de la SCSp sera établi au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorité à tout membre du conseil de gérance de LU GP, chacun de ces membres agissant individuellement afin de pourvoir à toute formalité en relation avec la poursuite de la Société sous forme de SCSp, incluant, afin d'éviter toute ambiguïté, l'enregistrement et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, ces dernières ont signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Joly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2015. Relation: EAC/2015/3853. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015061203/684.

(150070244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Nee Zum Ausländerwahlrecht A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8249 Mamer, 42, rue Mameranus.

R.C.S. Luxembourg F 10.369.

—
 STATUTEN

Lors de l'assemblée constituante du 10 avril 2015 les statuts suivants ont été acceptés unanimement:

Entre les soussignés et tous ceux qui seront admis par la suite, il est constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par les loi du 21 avril 1928 et du 4 mars 1994 sur les associations sans but lucratif.

Gründungsmitglieder:

Keup Frederic, 15.05.1980, 42, rue Mameranus, 8249 Mamer, fonctionnaire, Luxembourgeois

Kodesch Steve, 20.9.1976, 12 Am Kepbrill, L-8274 Kehlen, fonctionnaire, Luxembourgeois

Figus Rita, 1.4.1979, 42, rue Mameranus, 8249 Mamer, employé privé, Italienne/Luxembourgeoise

Kapitel I. Name und Zweck

Art. 1. Gründung. Die Vereinigung ohne Gewinnzweck trägt den Namen, Nee zum Ausländerwahlrecht A.s.b.l.”.

Art. 2. Zweck. Zweck der Vereinigung ist die Verhinderung eines Ausländerwahlrechts für die Parlamentswahlen und die Förderung einer Integrationspolitik, die die politische, sprachliche, und kulturelle Identität der luxemburgischen Nation erhält. Sämtliche, dem Zweck der Vereinigung im weitesten Sinne nicht förderlichen Bestrebungen, parteipolitischer, ideologischer und religiöser Natur sind verboten. Die Vereinigung ist parteineutral.

Art. 3. Sitz. Dauer. Der Sitz der Vereinigung ist in Mamer, 42 rue Mameranus 8249

Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Kapitel II. Mitglieder

Art. 4. Zahl der Mitglieder. Die Zahl der aktiven Mitglieder darf drei nicht unterschreiten.

Art. 5. Jahresbeitrag. Der Jahresbeitrag der Mitglieder wird vom Vorstand festgelegt und ist innerhalb des laufenden Jahres zahlbar. Er beträgt höchstens 100 Euro.

Art. 6. Erwerb der Mitgliedschaft. Mitglied der Vereinigung kann jede Person werden, die sich mit entsprechendem Antrag an den Vorstand wendet und den erforderlichen Bedingungen der Vereinsstatuten genügt. Der Vorstand behält sich jedoch das Recht vor, über den endgültigen Erwerb der Mitgliedschaft zu entscheiden. Politiker, die ein Mandat im Parlament haben, oder im Landesvorstand einer Partei sind, können nicht Mitglieder werden.

Art. 7. Verlust der Mitgliedschaft. Die Mitgliedschaft erlischt durch:

- a) Tod,
- b) freiwilligen Austritt,
- e) Ausschluss.

Der Vorstand kann den Ausschluss eines Mitglieds aussprechen unter folgenden Gründe:

- Nichtzahlen von Vereinsschulden
- Beeinträchtigung der Vereinsinteressen
- Nichtbeachten von Beschlüssen des Vorstandes oder der Generalversammlung.
- ein Mandat im oder im Landesvorstand einer Partei.

Kapitel III. Verwaltung der Vereinigung

Art. 9. Vorstand. Die Vereinigung wird von einem Vorstand von 3 bis 7 Mitgliedern verwaltet der sich zusammensetzt aus:

- 1) einem Präsidenten
- 2) einem Sekretär
- 3) einem Kassierer
- 4) Beisitzenden.

Art. 11. Vorstandswahl. Die Wahl des Vorstandes geschieht durch die Generalversammlung mit einfacher Stimmenmehrheit. Die Vorstandsmitglieder werden für die Dauer von 4 Jahren gewählt. Sie sind wiederwählbar.

Art. 12. Kandidaturen für den Vorstand. Jeder Bewerber um einen Vorstandsposten muss das 18. Lebensjahr erreicht haben und Mitglied der Vereinigung sein oder werden.

Er muss sich wenigstens 24 Stunden vor Beginn der betreffenden Generalversammlung schriftlich beim Sekretär gemeldet haben.

Art. 13. Aufgabenverteilung. Die Vorstandsmitglieder verteilen die Aufgaben unter sich.

Der Präsident leitet die Vorstandssitzungen und Generalversammlungen und vertritt die Vereinigung offiziell bei den Behörden. Er unterzeichnet gemeinsam mit dem Sekretär, alle Verpflichtungen finanzieller und moralischer Natur, welche indes vorher der ausdrücklichen Genehmigung des Vorstands bedürfen. Der Sekretär verfasst die Sitzungs-, Versammlungs-, und Tätigkeitsberichte, die er der Generalversammlung zwecks Begutachtung vorträgt, führt die Liste der Mitglieder, stellt den Inventar des Mobiliars auf.

Der Kassierer führt das Kassenbuch und ordnet die Rechnungsbelege, nimmt alle Finanzoperationen vor welche vom Vorstand genehmigt sind. Er ist verpflichtet auf Verlangen der Mehrheit des Vorstandes diesem zu jeder Zeit Einblick in seine Kassenführung zu gestatten. Im Einvernehmen des Vorstandes ist seine Unterschrift allein bindend gegenüber Dritten.

Art. 17. Beschlussfassung und Ausführung der Beschlüsse. Der Vorstand ist beschlussfähig wenn mehr als die Hälfte der Vorstandsmitglieder anwesend sind. Die Vorstandsbeschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten respektiv die seines Vertreters. Die Mitglieder des Vorstandes sind solidarisch verantwortlich für die Ausführung der von der Generalversammlung oder vom Vorstand gefällten Beschlüsse.

Die Unterschrift des Präsidenten und eines Vorstandsmitgliedes, bez. des Präsidenten und eines Sonderbevollmächtigten bindet die Vereinigung.

Die Amtsausübung der Vorstandsmitglieder geschieht ehrenamtlich.

Jedes Vorstandsmitglied ist nur zur Ausübung seines Amtes verpflichtet und ist jeder persönlichen Haftung entbunden.

Art. 18. Befugnisse des Vorstandes. Der Vorstand übt die normale Geschäftsführung der Vereinigung aus. Er beruft die Generalversammlung ein, bestimmt das Datum und die Tagesordnung. Er führt deren Beschlüsse aus und wacht über die Einhaltung der Statuten.

Er ist verantwortlich für das Eigentum der Vereinigung.

Art. 19. Finanzordnung. Das Geschäftsjahr beginnt am 01.01 und endet am darauffolgenden 31.12. Im Gründungsjahr beginnt das Geschäftsjahr mit der Gründung und endet am 31.12. Der Vorstand legt der Generalversammlung den vom Kassierer aufzustellenden Haushaltsplan zur Genehmigung vor. Er gilt als genehmigt, wenn er mit einfacher Stimmenmehrheit angenommen wird. Namens des Vorstands liegt der Kassierer der Generalversammlung den Jahresabschluss vor, in ihm sind die Einnahmen und Ausgaben nach den Richtlinien des Haushaltsplans nachzuweisen und eine Vermögensübersicht der Vereinigung klarzulegen.

Art. 20. Kassenrevisoren. Zwei Kassenrevisoren, welche alljährlich von der Generalversammlung gewählt werden, prüfen die Rechnungsbelege und Kassenbestände und erstatten der Generalversammlung darüber Bericht, welche dann Entlastung erteilt oder nicht.

Kapitel IV. Generalversammlung

Art. 21. Ordentliche Generalversammlung. Die ordentliche Generalversammlung findet einmal im Jahr statt. Es werden alle Mitglieder zu der Generalversammlung vorher persönlich schriftlich eingeladen.

Stimmberechtigt sind alle Mitglieder welche anwesend sind.

Die Generalversammlung ist zuständig für folgende Fragen:

- a) Änderung der Statuten,
- b) Wahl und Absetzung von Vorstandsmitgliedern,
- c) Zustimmung der Jahresabschlussbilanz
- d) Auflösung der Vereinigung
- f) Entscheidungen welche aber die statutarischen Befugnisse des Vorstandes hinausgehen.

Art. 22. Außerordentliche Generalversammlung. Außerordentliche Generalversammlungen können einberufen werden

- a) vom Vorstand
- b) einen Monat nach Eingang einer schriftlichen Begründung von einem Fünftel der Mitglieder.

Art. 24. Statutenänderung. Statutenänderungen werden gemäß Gesetz vom 21. April 1928 Artikel 8 getätigt.

Kapitel V. Allgemeines

Art. 25. Auflösung. Die Auflösung der Vereinigung kann nur in einer außergewöhnlichen Generalversammlung beschlossen werden gemäß Artikel 20 des oben genannten Gesetzes.

Art. 26. Liquidation. Im Falle der Auflösung bestimmt die Generalversammlung an welche gemeinnützige Vereinigung das Vereinsvermögen übergeben wird.

Art. 28. Schlussbestimmung. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkte, berufen und bezeichnen sich die Verwaltungsratsmitglieder auf die Bestimmungen des Gesetzes über die Vereinigungen und Stiftungen ohne Gewinnzweck vom 21. April 1928, und dessen Abänderungen.

Luxemburg, den 10. April 2015.

Référence de publication: 2015061372/107.

(150070103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Nexstep Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.800,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 185.817.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société

L'associé unique de la Société a pris la résolution de nommer Monsieur Paul HEISER, né le 29 mars 1966 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 27 novembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 février 2015

En date du 2 février 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Annabelle WEISS de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 5 janvier 2015;
- de nommer Monsieur Frédéric COLLIN, né le 17 janvier 1981 à Ottignies-Louvain-la-Neuve, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 2 février 2015 et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Guillaume POITRINAL D'HAUTERIVES, gérant de catégorie A
- Monsieur Paul HEISER, gérant de catégorie B
- Monsieur Frédéric COLLIN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Nexstep Investments

Signature

Référence de publication: 2015061374/27.

(150070670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Puma Corporation S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puis Romain.

R.C.S. Luxembourg B 163.507.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Puma Corporation S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163507 and with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) (the Company). The Company was incorporated on 7 September 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published on 9 November 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2720 at page 130552. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 10 October 2011, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published on 10 December 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 3036 at page 145692. The Articles have not been amended since then.

THERE APPEARED:

Puma Energy Luxembourg Investments S. à r.l., a company incorporated and organized under the laws of of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 39, rue de Puits Romain, Bertrange L-8070 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

hereby represented by Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. Puma Energy Luxembourg Investments S. à r.l. is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder).

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Transfer of the registered office of the Company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of the date of the Meeting and subsequent amendment of article 4 paragraph 1 of the articles of association of the Company (the Articles);

2. Conversion of the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) at the latest exchange rate available on the European Central Bank website applicable on February 27, 2015 (i.e., EUR 1.-= USD 1.1240), (b) setting of the nominal value of the shares of the Company at one United States Dollars (USD 1.-) each, (c) determination of the number of shares of the Company in exchange for and replacement of the twelve thousand five hundred (12,500) shares Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, at fifteen thousand five hundred (15,500) shares of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each and (d) conversion of all accounts in the books of the Company from Euro into Dollar United States Dollars;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of four thousand five hundred United States Dollars (USD 4,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifteen thousand five hundred United States Dollars (USD 15,500.-) represented by fifteen thousand five hundred (15,500) shares having a nominal value of one United State Dollar (USD 1.-) each, to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) by way of the issuance of four thousand five hundred (4,500) new shares of the Company, having a nominal value of one United State Dollar (USD 1.-) each;

4. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 2. above by the Sole Shareholder, by way of a contribution in kind;

5. Subsequent amendment to paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above;

6. Change of the Company's name to Puma Energy Luxembourg S.à r.l. and subsequent amendment and restatement of article 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of the Company's name;

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, under his or her sole signature, to proceed on behalf of the Company with (i) the registration of the newly issued share and (ii) the change of the Company's name in the register of shareholders of the Company; and

8. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of the date of the Meeting and to amend article 4 paragraph 1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Bertrange”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro (EUR) into United States Dollars (USD) at the latest exchange rate available on the European Central Bank website applicable on February 27, 2015 (i.e., EUR 1.- = USD 1.1240), it being understood that the share capital of the Company is now set at fifteen thousand five hundred United States Dollars (USD 15,500.-).

The Sole Shareholder resolves to set the nominal value of the shares at one United States Dollar (USD 1) each.

The Sole Shareholder further resolves to determine the number of shares in exchange for and replacement of twelve thousand five hundred shares of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, at fifteen thousand five hundred (15,500) shares of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The Sole Shareholder resolves to convert all accounts in the books of the Company from Euro into United States Dollars.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand five hundred United States Dollars (USD 4,500) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifteen thousand five hundred United States Dollars (USD 15,500.-) represented by fifteen thousand five hundred (15,500) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) by way of the issuance of four thousand five hundred (4,500) of new shares of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to four thousand five hundred (4,500) new shares of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of four millions United States Dollars (USD 4,000,000) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

Such contribution in kind shall be allocated as follows:

(i) four thousand five hundred United States Dollars (USD 4,500.-) are allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) three million nine hundred ninety-five thousand five hundred United States Dollars (USD 3,995,500.-) are allocated to the share premium account of the Company.

The existence and the valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Contribution Certificate).

The Contribution Certificate states in essence that:

1. the Receivable contributed by Puma Energy Luxembourg Investments S.à r.l to the Company is shown on the attached interim balance sheet as per the date hereof and booked under item “451118 Loans payables - current - Puma entities” (the Balance Sheet);

2. Puma Energy Luxembourg Investments S. à r.l. is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

3. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

4. based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at four millions of United States Dollars (USD 4,000,000) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

5. the Receivable contributed to the Company is freely transferable by Puma Energy Luxembourg Investments S. à r.l. to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

6. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Puma Energy Luxembourg Investments S. à r.l. and upon the contribution of the Receivable by Puma Energy Luxembourg Investments S. à r.l. to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend paragraph 1 of article 5 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company’s name to “Puma Energy Luxembourg S.à r.l.”. The Sole Shareholder resolves latter to amend and restate article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Puma Energy Luxembourg S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).”

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, under his or her sole signature, to proceed on behalf of the Company with (i) the registration of the newly issued share and (ii) the change of the Company’s name in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,800.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le deuxième jour d’avril.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Puma Corporation S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163507 et disposant d’un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la Société). La Société a été constituée le 7 septembre 2011 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 9 novembre 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2720 à la page 130552. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 10 octobre 2011 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 10 décembre 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3036, page 145692. Les Statuts n’ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

Puma Energy Luxembourg Investments S. à r.l., une société constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi à 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195162 et disposant d'un capital social de USD 20.000,

représentée par Annick Braquet, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Puma Energy Luxembourg Investments S. à r.l. est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date de l'Assemblée et modification subséquente de l'article 4 paragraphe 1 des statuts de la Société (les Statuts);

2. Conversion de la devise du capital social souscrit de la Société de Euro (EUR) à dollars américains (USD) au dernier taux de change disponible sur le site web de la Banque Centrale Européenne applicable le 27 février 2015 (i.e., EUR 1,- = USD 1,1240), (b) détermination de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un dollar américain (USD 1,-) chacune, (c) détermination du nombre de parts sociales de la Société en échange et pour le remplacement des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, à quinze mille cinq cents (15.500) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune et (d) conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de Euro en dollars américains;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cents dollars américains (USD 4.500,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille cinq cents dollars américains (USD 15.500,-), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) par l'émission de quatre mille cinq cents (4.500) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune;

4. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que mentionné au point 2. ci-dessus par l'Associé Unique, par un apport en nature;

5. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social spécifié au point 2. ci-dessus;

6. Modification de la dénomination de la Société en "Puma Energy Luxembourg S.à r.l. " et modification subséquente et reformulation de l'article 1 des statuts de la Société afin d'y refléter le changement de dénomination de la Société;

7. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, par sa seule signature, afin de procéder pour le compte de la Société (i) à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et (ii) au changement de dénomination de la Société dans le registre des associés de la Société; et

8. Divers.

III. L'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date de l'Assemblée et de modifier l'article 4 paragraphe 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Bertrange”

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social souscrit de la Société de Euro (EUR) à dollars américains (USD) au dernier taux de change disponible sur le site web de la Banque Centrale Européenne applicable le 27 février 2015 (i.e., EUR 1,- = USD 1,1240), étant entendu que le capital social de la Société est désormais fixé à quinze mille cinq cents dollars américains (USD 15.500,-).

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à un dollar américain (USD 1) chacune.

L'Associé Unique décide en outre de déterminer le nombre de parts sociales en échange et pour le remplacement de douze mille cinq cents parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, à quinze mille cinq cents (15.500) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

L'Associé Unique décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de Euro en dollars américains.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cents dollars américains (USD 4.500,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille cinq cents

dollars américains (USD 15.500,-), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) par l'émission de quatre mille cinq cents (4.500) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à, et la libération intégrale de, l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre mille cinq cents (4.500) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant total de quatre millions de dollars américains (USD 4.000.000) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

Cet apport en nature est affecté de la manière suivante:

- (i) quatre mille cinq cents dollars américains (USD 4.500,-) sont affectés au compte de capital social de la Société; et
- (ii) trois millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents dollars américains (USD 3.995.500,-) sont affectés au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de l'apport en nature de la Créance sont certifiées inter alia par un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique, reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat d'Apport).

Le Certificat d'Apport stipule en substance que:

1. la Créance apportée par Puma Energy Luxembourg Investments S. à r.l. à la Société est inscrite aux comptes intermédiaires de la date des présentes ci-joint et enregistrée sous la rubrique "451118 Loans payables - current - Puma entities" (le Bilan);

2. Puma Energy Luxembourg Investments S. à r.l. est l'unique propriétaire de la Créance, le seul ayant droit de la Créance et a le pouvoir de disposer de la Créance;

3. la Créance est certaine, liquide et exigible;

4. sur base des principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la valeur de la Créance apportée à la Société est, au Bilan joint, de quatre millions de dollars américains (USD 4.000.000) et depuis le Bilan, aucun changement important qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'est intervenu;

5. la Créance apportée à la Société est librement cessible par Puma Energy Luxembourg Investments S. à r.l. à la Société, elle n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

6. toutes les formalités requises dans le cadre du transfert légal de la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Puma Energy Luxembourg Investments S. à r.l. et dès la réalisation de l'apport de la Créance par Puma Energy Luxembourg Investments S. à r.l. à la Société, la Société deviendra propriétaire de plein droit de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.”

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en “Puma Energy Luxembourg S.à r.l.”. L'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'article 1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Puma Energy Luxembourg S.à r.l., qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que les présents statuts (ci-après, les Statuts).”

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, par sa seule signature, afin de procéder pour le compte de la Société à (i) l'inscription des parts sociales nouvellement émises et (ii) le changement de dénomination de la Société dans le registre des associés de la Société

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 3.800.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10582. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015061410/279.

(150070700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

C'Choouette, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 6, avenue Dr. Ernest Feltgen.

R.C.S. Luxembourg B 137.338.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059630/9.

(150068217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Contins Filipe Jardinier Entrepreneur, Paysagiste S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3541 Dudelange, 107, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 167.419.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059676/9.

(150068218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

GSC Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 161.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015059798/10.

(150068251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Kairos International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 119.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015059860/10.

(150068727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.
